

République Française  
Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

## ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : CAMPAGNE PATA 2026**

**Réf. : 2026.024**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre aux agents du Centre Technique Intercommunal de la CCHF d'effectuer en toute sécurité le contrôle de l'état des voiries pour la campagne de point à temps automatique pour l'année 2026.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> : A partir du 26 Mars 2026 jusqu'en fin d'année :**

- Circulation restreinte à 30 Km/h
- Stationnement interdit sauf véhicule de chantier

**au droit du chantier** sur les routes nécessitant une intervention : Chemin de l'octogone, Schapbrugge Straëte, Schoone Straëte, Niew Meulen Straëte, Mille Brugghe Straëte, Smeer Straëte, Brouckstraëte, Chemin des Petites Moères, Chemin de la Basse Colme, Chemin de la Butte, Chemin du Kromenhout, Rattekoot Straëte, Chemin de la Croix, Le Sinueux, Groëne Straëte, Steen Weg.

**Article 2 :** La signalisation sera assurée par les agents du Centre Technique Intercommunal de la CCHF.

**Article 3 :** Les dispositions édictées par l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

**Article 4 :** La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Services Techniques de la CCHF mail : contacttechnique@cchf.fr
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Services Techniques
- Monsieur CRONIE Christophe, Adjoint aux Travaux, Sécurité, Environnement, ERP et Urbanisme
- Monsieur VANDAELE Jean-Luc, Conseiller Municipal Délégué à la Voirie Communale, Hydraulique, Territoire

Warhem, le 24 Mars 2026

Eric DUJARDIN  
Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE  
A DATER DU : 25 Mars 2026  
LE MAIRE

